

## 39<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire de la FFCBL/SER

### LAGRAVE

A condition exceptionnelle suite à la pandémie du Coronavirus, Assemblée Générale Exceptionnelle organisée en visioconférence le 20 juin 2021 à 10 heures du siège de la FFCBL/SER sise au 17 Impasse des Vignes, 81150 LAGRAVE.

Suite à l'annulation par la Préfecture et la ville de Nantes (44) de pouvoir organiser comme prévu notre Assemblée Générale Ordinaire les 3 et 4 Avril 2021 à Nantes, ce qui était compréhensible suite à cette pandémie, la décision a été fixée d'organiser notre Assemblée Générale en visioconférence à la date la plus proche que celle de 2020

Deux raisons à cela.

1 ) prendre le temps de communiquer par mail, mais aussi sur notre page WEB et nos deux pages facebook l'organisation de notre Assemblée Générale.

2-) Donner le temps de mobiliser leurs adhérents après cette très lourde interruption suite a la pandémie aux responsables des associations pour renouveler leur adhésion 2021.

De ce fait, le bureau de la FFCBL/SER décidait de convoquer par mail, Mésanger, nos deux pages facebook et notre site Web, notre AGO le dimanche 20 juin 2021 à partir de 10 H en visioconférence.

Cette innovation, nous sommes contraints de l'accepter de façon à être respectueux des obligations administratives, mais rien ne pourra remplacer une AGO qui retrouve la majorité des clubs affiliés présents dans une très belle salle décorée à cette occasion.

Le jour (J) étant arrivé, c'est avec toujours beaucoup de sérénité que je déclare officiellement ouverte cette 39<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence ce dimanche 20 juin à 10 h.

Les présents en visioconférence sont :

- André ANTONIO,
- Daniel ARENES, Président AARC 19
- William CALISTE, Trésorier AARC 19
- Marie-Pierre TREILLE, Secrétaire AARC 19
- Manuel GARCIA, Président M.R.A.S. 34
- Erwann CREQUER, Président U.S.R. 56
- Mathieu VITARD, Président O.R.A. 44
- Guy CLEMENT, membre de l'ASL-RADIO 34,
- Bernard CIRIA-ROCA, Président G.R.A.S. 32),
- Christophe THUILLET, Président C.A.R.S.E.C. 38,
- Laurent GUILLEBASTRE, membre indépendant FFCBL/SER
- Laurent PEGNY, membre indépendant 56,
- Maurice AVRIL, membre indépendant FFCBL/SER
- Christiane PASSEMAR, membre indépendante,
- Jean-Guy BRET, membre indépendant, FFCBL/SER,
- Christophe BOULAN, Président de A.U.R.A. 25,
- Gérard GINESTE, membre du M.R.A.S. 34
- Jean-Paul SOULAS, Président du CB Club des Graves 33,
- Baltimore 17, Membre indépendant FFCBL/SER.

FÉDÉRATION FRANÇAISE de la CITIZEN-BANDE LIBRE  
Service Emergency Radio  
17 impasse des Vignes - 81150 LAGRAVE  
© 05 63 57 96 25  
andre.antonio0071@orange.fr  
www.fccblser.com  
SIRET 387 849 235 00016 - APE 913E

AA 1  
DOT

Le Quota entre les présents en visioconférence et les bons pour pouvoirs de votes étant positif et contrôlés par le Responsable de la Commission des Sages, cette A.G. peut se tenir.

#### Rapport moral pour l'année 2020.

Un satisfécit mitigé concernant l'ambiance générale pour l'ensemble des associations affiliées et des adhérents.

Si certaines associations comme cela devrait être le cas général, surtout pour certaines ayant une très longue ancienneté ont pu faire face financièrement à leurs engagements financiers durant cette morte période d'une totale inactivité, d'autres étaient en souffrance et croyaient que la fédération était là pour combler ce manque à gagner.

Erreur de jugement de leur part. La fédération n'est pas une banque, je m'en suis expliqué avec certains, quitte à ce que les mécontents quittent le bateau, point questions de nous mettre hors la Loi.

Notre souhait est de voir toujours se compoter l'ensemble des dirigeants comme de vrais responsables afin d'éviter tout litige interne à l'Association, et inter associations, toujours préjudiciable aux uns et aux autres.

Leur éviter aussi de se retrouver face à une procédure au Civil et au Pénal pour une négligence administrative sciemment consentie.

Déclarer que tout serait parfait dans ce bilan moral ne serait pas honnête, subsiste ici où là encore quelques incompréhensions pour certains clubs dont je souhaite que chaque partie fasse l'effort d'y apporter une solution.

La FFCBL/SER est une grande famille dans laquelle la priorité doit rester l'aide, l'entraide entre tous, dans les bons et mauvais moments, mais aussi, l'honnête intellectuelle et la franchise doit rester fondamentale.

Ne jamais oublier que l'Union fait la force, la division, sa faiblesse.

Pour conclure, un satisfécit à 80% au lieu de 90% l'année précédente avec mes encouragements à faire mieux l'année prochaine déjà bien entamée.

#### Rapport actif

L'activité de notre fédération peut être suivie quotidiennement grâce à nos deux pages facebook qui sont : <https://www.facebook.com/groups/FFCBL.SER/> et <https://www.facebook.com/FFCBLSER/>, mais aussi notre site WEB : <http://ffcbl.celeonet.fr/>

Transparence absolue avec à chaque déplacement un compte rendu avec photos.

Je souhaite confirmer encore une fois que nous sommes des bénévoles à 100%, moi y compris, et pas le moindre avantage ne peut être obtenu, quel que soit le poste que nous occupons de la part de notre fédération.

Un travail journalier est assuré au siège de la fédération avec des journées parfois bien longues qui pourraient être réduites avec un peu de compréhension de certains et moins de laxisme.

FÉDÉRATION FRANÇAISE de la CITIZEN-BANDE LIBRE  
Service Emergency Radio  
17 impasse des Vignes - 81150 LAGRAVE  
05 63 57 96 25  
andre.antonio0071@orange.fr  
www.ffcblser.com  
025 00016 - APE 913E

V A R  
TPT



Durant toute la durée du confinement, ma présence en visioconférence chaque soir, y compris les weekends de 17 h à 19 heures en visioconférence. A ce titre, je souhaite remercier toutes celles et ceux qui y ont participé et y participent encore.

Le principal souci est le renouvellement des cotisations. Il faut bien comprendre que notre contrat d'assurance AXA est pour une année civile, soit du premier janvier au 31 décembre.

Le 31 décembre minuit, le club n'ayant pas renouvelé pour la nouvelle année se trouve non assuré ainsi que ses adhérents détenteur de la carte FFCBL/SER de l'année qui vient de s'écouler où tout nouvel adhérent qui rejoint le club.

L'administratif d'une association ne peut être laxiste, les risques de nos jours sont beaucoup trop importants. Nous sommes dans un mode procédurier, prendre le risque tant au Civil qu'au Pénal de se retrouver cité à comparaître devant une juridiction pour laxisme peut être très lourd de conséquence et l'ensemble du Conseil d'Administration du club où de l'association peut être engagé.

Le nombre de clubs affiliés est en légère régression par rapport à 2019 et le nombre d'adhérent aussi, ceci fait du non-renouvellement de certains suite à leur inactivité.

Par contre, le bureau de la FFCB/SER a été contrainte d'être encore plus assidue a ses responsabilités administratives et financières, même si nous avons un matelas sécurisant.

Côté financier, le solde sur l'année 2020 entre recettes et dépenses est aussi positif et ceci bien que depuis la création de notre fédération, pas la moindre subvention de l'Etat, n'y d'un Conseil Général ou Régional.

Si pour l'année 2020, notre inquiétude était bien présente pour les clubs, 2021 nous rassure avec ce retour à l'activité débordante pour certains

Des associations durant tous ses longs mois de confinement n'ont pas baissé les bras, bien le contraire, toujours bien présent sur les réseaux sociaux, ils ont publié des articles positifs encourageants leurs partenaires à continuer à leur faire confiance, mais aussi, a entretenir leur parc matériel tout en effectuant la promotion de leur club ou association afin d'encourager leurs adhérents à régulariser leur cotisation 2020 et à faire appel à des nouveaux. Membres.

Que penseriez-vous si votre président actif n'avait pas régularisé sa cotisation de 20 € en qualité de membre indépendant de votre fédération, ainsi que mon épouse en prenant comme prétexte le confinement de Mars 2020 à 2021 ?

Pour 2021, et afin de continuer à aider et soutenir du mieux possibles les clubs et les associations, la cotisation restera identique, soit 12€ par adhérent d'un club affilié et 20 € pour les membres indépendants.

Notre Assemblée Générale Ordinaire est fixée les 16 et 17 avril 2022 organisée par le MRAS 34 à Montagnac 34.

Le Conseil d'Administration étant démissionnaire comme chaque année, et après lecture du nouveau Conseil d'Administration 2021, je vous demande votre approbation pour ses deux rapports. Le Rapport moral et la Rapport actif.

Ces deux rapports ont été approuvés à la majorité.

Le Conseil d'Administration pour 2021 est le suivant :

FÉDÉRATION FRANÇAISE de la CITIZEN-BANDE LIBRE  
Service Emergency Radio  
17 impasse des Vignes - 81150 LAGRAVE  
☎ 05 63 57 96 25  
andre.antonio0071@orange.fr  
www.ffcbiser.com  
SIRET 387 849 235 00016 - APE 913E

AA 3

17/11

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| > <b>Président :</b>                            | <b>ANTONIO André</b>        |
| ≥ <b>Vice/Président</b>                         | <b>VITARD Mathieu</b>       |
| ≥ <b>Vice/Président</b>                         | <b>BRET J.Guy</b>           |
| > <b>Trésorier Général</b>                      | <b>CALISTE William</b>      |
| > <b>Secrétaire Générale</b>                    | <b>TREILLE Marie Pierre</b> |
| > <b>Président de la Commission des Sages :</b> | <b>ARENES Daniel</b>        |
| > <b>Membre</b>                                 | <b>RABILLET Jean Claude</b> |
| ≥ <b>Membre</b>                                 | <b>BRET J.Guy</b>           |
| > <b>Responsable Commissaire aux Comptes :</b>  | <b>ARENES Daniel</b>        |
| ≥ <b>Responsable Gestion site WEB</b>           | <b>GINESTE Gérard</b>       |
| ≥ <b>Responsable des affaires Techniques</b>    | <b>DOUZIECH Thierry</b>     |

**Responsable Régionaux :**

|                              |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| > <b>GARCIA Manuel</b>       | <b>Languedoc-Occitanie.</b>          |
| > <b>DUCHESNE André</b>      | <b>Région Pays de Loire</b>          |
| ≥ <b>CREQUER Erwann</b>      | <b>Région Bretagne</b>               |
| ≥ <b>THUILLET Christophe</b> | <b>Région Auvergne – Rhône Alpes</b> |

**Responsables Départementaux :**

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| ≥ <b>HARVENGT Guy</b>         | <b>13</b> |
| > <b>RABILLET Jean Claude</b> | <b>17</b> |
| ≥ <b>MATOS Nathalie</b>       | <b>40</b> |
| ≥ <b>VITARD Mathieu</b>       | <b>44</b> |
| ≥ <b>PEGNY Laurent</b>        | <b>56</b> |
| ≥ <b>TUNIS Denis</b>          | <b>59</b> |
| > <b>D'AGOSTINI Bruno</b>     | <b>60</b> |
| > <b>MOREAU Gérard</b>        | <b>62</b> |
| ≥ <b>GUILLEBASTRE Laurent</b> | <b>78</b> |
| > <b>PASSEMAR Christiane</b>  | <b>81</b> |
| ≥ <b>BRET J.Guy</b>           | <b>85</b> |

Tout le monde est élu.

La parole est donnée à Daniel Arènes, Président de la Commission des Sages et des Comptes en présence de la Secrétaire Nationale, Marie Pierre Treille, et du Trésorier National, William Caliste.

La comptabilité est présentée, la Commission de contrôle l'ayant approuvée après un contrôle préalable.

Le Président de la Commission des finances attire l'attention des participants sur l'importance de régulariser les cotisations pour l'année nouvelle dès la fin de l'année civile qui se termine.

Il propose aussi aux associations de ne pas tout faire supporter à la fédération quant à l'augmentation de toutes les dépenses : cartouches d'encre, timbres, frais de déplacements, augmentation du coût de l'assurance, frais de gestion bancaires, etc. Certains clubs peuvent faire un petit geste.

Il demande l'approbation des comptes.

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée aux participants.

FÉDÉRATION FRANÇAISE de la CITIZEN-BANDE LIBRE  
*Service Emergency Radio*  
 17 impasse des Vignes - 81150 LAGRAVE  
 ☎ 05 63 57 96 25  
 andre.antonio0071@orange.fr  
 www.ffcblser.com  
 SIRET 387 849 235 00016 - APE 913E 4

AA T10T



Un débat s'instaure entre les participants concernant le calcul de la cotisation en fonction de l'arrivée des nouveaux adhérents en cours d'année notamment.

Le Président de la commission des Sages, Daniel Arenes, indique que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'il serait plus opportun, soit de le prévoir lors de l'assemblée générale de l'année prochaine, ou bien de faire une réunion dans le courant du mois de septembre 2021 pour parler de ce point.

Il rappelle l'importance de la participation de tous les clubs affiliés à la Fédération, à cette réunion, soit en visioconférence, soit en conférence téléphonique de façon à ce qu'il ne puisse pas être reproché, par la suite à la Fédération, la prise de décisions sans une consultation préalable de ces mêmes clubs.

Il est convenu de se réunir fin septembre.

Gérard GINESTE prend la parole pour demander s'il ne serait pas possible de « dépoussiérer » les statuts, les remettre au gout du jour.

Il est précisé que pour ce genre de modification, il convient que toute proposition de modification doit être prévu à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale Extraordinaire et exposé aux débats, ce qui peut être envisager l'année prochaine lors de l'assemblée générale annuelle Ordinaire et Extraordinaire.

11 heures 45, la 39<sup>ème</sup> assemblée générale est clôturée par les applaudissements des participants.

Brive La Gaillarde le 20 Juin 2021.

La Secrétaire Générale

Marie Pierre Treille

Le Président

André ANTONIO

FÉDÉRATION FRANÇAISE de la CITIZEN-BANDE LIBRE  
Service Emergency Radio  
17 impasse des Vignes - 81150 LAGRAVE  
© 05 63 57 96 25  
andre.antonio0071@orange.fr  
www.ffcblser.com  
SIRET 387 849 235 00016 - APE 913E